



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

**Direction régionale des Affaires
Culturelles de Haute-Normandie**
Service régional de l'archéologie
Affaire suivie par Nathalie Bolo

**Arrêté du
portant création de zones de saisine au titre de l'archéologie préventive sur la commune de
Saint-Pierre-de-Varengville (Seine-Maritime)**

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
commandeur de la Légion d'honneur**

Vu - le Livre V du Code du Patrimoine;

Vu - le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

Vu – le décret du Président de la République du 17 janvier 2013 portant nomination de M. Pierre-Henry MACCIONI en qualité de préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu – les éléments portés à la carte archéologique nationale pour ce qui concerne la commune de Saint-Pierre-de-Varengville (Seine-Maritime) ;

Vu – l'examen en CIRA du 10 décembre 2015

Considérant l'existence d'éléments du patrimoine archéologique sur la commune de Saint-Pierre-de-Varengville, que leur protection implique que l'ensemble ou une partie des dossiers de permis d'aménager, de demande de permis de construire, de démolir, d'autorisations d'installations et travaux divers, d'autorisations de lotir et les décisions de réalisation de ZAC conformément aux articles R. 311-7 et suivants du code de l'urbanisme portant sur ces terrains soient transmis au préfet de Région ; tel qu'il est prévu aux articles 1 et 2 du présent arrêté.

ARRÊTÉ

Article 1 :

Sont institués sur la commune de Saint-Pierre-de-Varengville, conformément aux documents portés en annexe du présent arrêté :

1. un zonage archéologique comprenant les parcelles situées dans les secteurs 1 à 4 (sections cadastrales OB-OC-OD-ZC-ZD-ZE) soumis aux seuils prévus dans l'article 2.
2. une communication systématique des projets dont l'assiette est supérieure ou égale à 10 000 m² pour les parcelles non incluses dans les secteurs susmentionnés.

Article 2 :

Toutes les demandes de permis d'aménager, de construire, de démolir et d'autorisations d'installations et travaux divers devront être transmis pour avis au préfet de Région selon les modalités suivantes, conformément aux documents portés en annexe du présent arrêté :

- Secteurs 1 à 4 : toutes les demandes (sauf vérandas, garages de surface de maisons particulières, changements d'affectation de locaux sans transformation du bâti, modifications de façades et toitures)

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de toutes les préfectures de la Région. Il sera adressé par le préfet du département de la situation du zonage à la mairie de Saint-Pierre-de-Varengeville, aux fins d'affichage en mairie pendant un délai d'un mois minimum.

Article 4 :

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur général de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

Le Préfet

Pierre-Henry MACCIONI

ANNEXE

(éléments justificatifs)

SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE :

ZONAGE ARCHÉOLOGIQUE

AVERTISSEMENT

Le zonage archéologique, établi par le Service Régional de l'Archéologie en novembre 2015, constitue un état des connaissances et sera régulièrement mis à jour en fonction des acquis des interventions archéologiques ou des recherches documentaires. Il est volontairement large car il tient compte des incertitudes des localisations anciennes et des secteurs potentiellement riches.

LES SECTEURS DÉFINIS (SEUIL 0)

Secteur 1 : occupations pré et protohistoriques, agglomération antique et paroisses médiévales

Dans les années 60, de nombreux outils lithiques datant de la période néolithique ont été trouvés sur la plaine de Melmont, à l'est du village (site 014). Plus récemment, les opérations de diagnostics menées entre 2005 et 2015, plus à l'ouest, ont mis au jour un ensemble d'occupations du Néolithique jusqu'au second âge du Fer, témoignant du potentiel archéologique de cette partie du territoire.

Depuis le XIX^e siècle, de nombreuses découvertes antiques sont signalées dans le centre du village et ne cessent de se multiplier avec l'accélération de l'aménagement du territoire à partir de 1962 (site 008). L'abondance de ces vestiges laisse supposer la présence d'une agglomération gallo-romaine relativement importante. Cette hypothèse est corroborée par le diagnostic archéologique menée en novembre 2015 sur les parcelles jouxtant l'église paroissiale qui ont révélé une importante zone d'habitat.

Si l'occupation est particulièrement dense près du noyau central, les limites de son extension pourrait se dessiner bien au delà, comme l'indiquent les résultats des diagnostics archéologiques récents où une zone d'habitat, un complexe artisanal et plusieurs incinérations gallo-romaines ont été identifiés (« le Bourg-Joly », sites 022 à 032).

Au Moyen Âge « Varengueville-les-Deux-Eglises » était le siège de deux paroisses, l'une dédiée à Notre-Dame (site 009) et l'autre à Saint-Pierre (site 011). Ces deux édifices primitifs cités dans le *pouillé du diocèse de Rouen* en 1337 ont été détruits. L'actuelle église a été reconstruite sur l'emplacement d'un des deux lieux de culte, tandis que la seconde se situait un peu plus au sud, de l'autre côté de la route, près du stade actuel. Des sépultures marquant l'emplacement de l'enclos cimetériel ont été mises au jour entre 1973 et 1975.

Enfin, l'archéologie de la « Grand Guerre » est également illustrée par l'installation du camp américain « Twenty Grand » dont une infime partie a été mise en évidence au cours du diagnostic de janvier 2015 (site 033).

Secteur 2 : voie d'accès à l'agglomération antique et découvertes fortuites médiévales

Le passage de la voie antique Rouen-Lillebonne dite « Chaussée Jules-César », citée par l'Abbé Cochet au XIX^e siècle, a été reconnue lors de travaux de prospection en 2001 menés par P. Fajon et T. Lepert (site 005). En 2015, une analyse par photo satellite (LIDAR) a permis de localiser avec plus de précision une portion de cette voie sous le couvert forestier du côté du gué du « Bas Aulnay » en direction de l'actuelle RD 43.

C'est communément en bordure de ces grands axes routiers, à l'extérieur des agglomérations antiques, que prennent place les nécropoles à incinérations et inhumations de l'antiquité. Les diagnostics archéologiques menés en 2013 et 2015, à la sortie du village, près de la route de Duclair, ont d'ailleurs mis au jour des incinérations gallo-romaines (sites 027, 029, 032).

Vers Rouen, au lieu-dit le « Bout de la ville » des tessons de céramique datant de l'époque médiévale ont été découverts lors de travaux de terrassement (site 007).

Secteur 3 : le camp du Catelier

Cet *oppidum* datant du second âge du Fer a été inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 26 décembre 1964. Il s'agit d'une grande enceinte de terre, couvrant près de 10 hectares, installée sur un promontoire (éperon barré) et entourée de fossés (site 001). Conservé en élévation, cet *oppidum* a été en partie fouillé en 1939 par Mortimer Wheeler. Lors de cette fouille, du mobilier céramique et métallique (fibules) a été retrouvé. Dans les années 80, quelques pièces mobilières plus récentes (monnaies et pendentif) peuvent laisser présager de la pérennité du site.

Secteur 4 : Hameau de Fontaine

La chapelle Sainte-Anne, restaurée au XIX^e siècle, semble marquer l'emplacement de l'ancienne chapelle castrale dépendante d'un manoir seigneurial flanqué de quatre tours, aujourd'hui disparu (site 002). En 1997, quelques pans de murailles et l'encorbellement d'une tourelle ont été reconnus comme appartenant à l'édifice primitif.

Pour les périodes plus anciennes on peut citer au hameau de Fontaine, la découverte de fragments de meules et d'une lampe en terre d'époque gallo-romaine déposés au musée des Antiquités de Rouen ainsi que d'une sépulture en sarcophage médiévale.

PIÈCES JOINTES

- un extrait de carte IGN au 1/ 25 000^e avec localisation des sites archéologiques
- un plan cadastral au 1/15 000^e présentant les différents secteurs du zonage
- un plan cadastral au 1/15 000^e présentant une carte de répartition par seuil
- 6 extraits de sections cadastrales présentant les parcelles couvertes par le zonage archéologique
- une liste des parcelles concernées par le zonage archéologique

INVENTAIRE PAR SECTEURS

La liste ci-dessous présente succinctement la localisation, l'interprétation et la datation des sites actuellement recensés. Des renseignements plus précis peuvent être obtenus auprès du service régional de l'archéologie. Les sites pour lesquels nous disposons d'une localisation précise sont reportés par leur numéro d'enregistrement sur les plans joints.

Secteur 1

003	La Hêtraie	Anomalies vues sur photo-interprétation (ign 1985)
008	Village	Zone d'occupation dense protohistorique et gallo-romaine (travaux d'aménagement, 1965-1972, prospection au sol, 1960, diagnostic archéologique, 2015)
009	Église paroissiale Notre-Dame et cimetière adjacent	Église et cimetière médiévaux (surveillance de travaux, 1973-1975)
011	Église paroissiale Saint-Pierre et cimetière adjacent	Église médiévale détruite au XIX ^e siècle et reconstruite au même emplacement sous le vocable Notre-Dame

014	Plaine de Melmont	Mobilier néolithique (prospection au sol, 1960)
021	Rue de la Paix	Occupation néolithique (diagnostic archéologique, 2005)
022	Rue de la Paix	Occupation et zone artisanale âge du Fer / gallo-romain (diagnostics archéologiques, 2005-2009)
023	Route des Lilas	Briquetterie XIX ^e siècle (diagnostic archéologique, 2009)
024	Route de Duclair	Mobilier, paléolithique moyen (diagnostic archéologique, 2013)
025	Route de Duclair	Occupation, néolithique moyen (diagnostic archéologique, 2013)
026	Route de Duclair	Habitat, second âge du Fer (diagnostic archéologique, 2013)
027	Route de Duclair	Incinération, second âge du Fer (diagnostic archéologique, 2013)
028	Route de Duclair	Habitat et zone artisanale gallo-romain (diagnostic archéologique, 2013)
029	Route de Duclair	Incinération haut-empire (diagnostic archéologique, 2013)
030	Gargantua / Route de Duclair	Occupation néolithique (diagnostic archéologique, 2015)
031	Gargantua / Route de Duclair	Chemin d'accès au Camp du Catelier, second âge du Fer – haut-empire (diagnostic archéologique, 2015)
032	Gargantua / Route de Duclair	Incinérations haut-empire (diagnostic archéologique, 2015)
033	Gargantua / Route de Duclair	Camp cigarette « Twenty Grand », 2 nd e Guerre Mondiale (diagnostic archéologique, 2015)

Secteur 2

005	Chaussée Jules César	Voie gallo-romaine « Rouen-Lillebonne »
007	Le Bout de la Ville	Mobilier céramique médiéval (travaux de terrassements, 1963-1964)

Secteur 3

001	Le Camp du Catelier	<i>Oppidum</i> – second âge du Fer (ISMH le 26/12/1984)
004	Camp du Catelier	Monnaies XVII ^e -XVIII ^e siècles (découverte fortuite, 1986)
018	L'Anerie / Camp du Catelier	Mobilier médiéval (découverte fortuite, 1985)

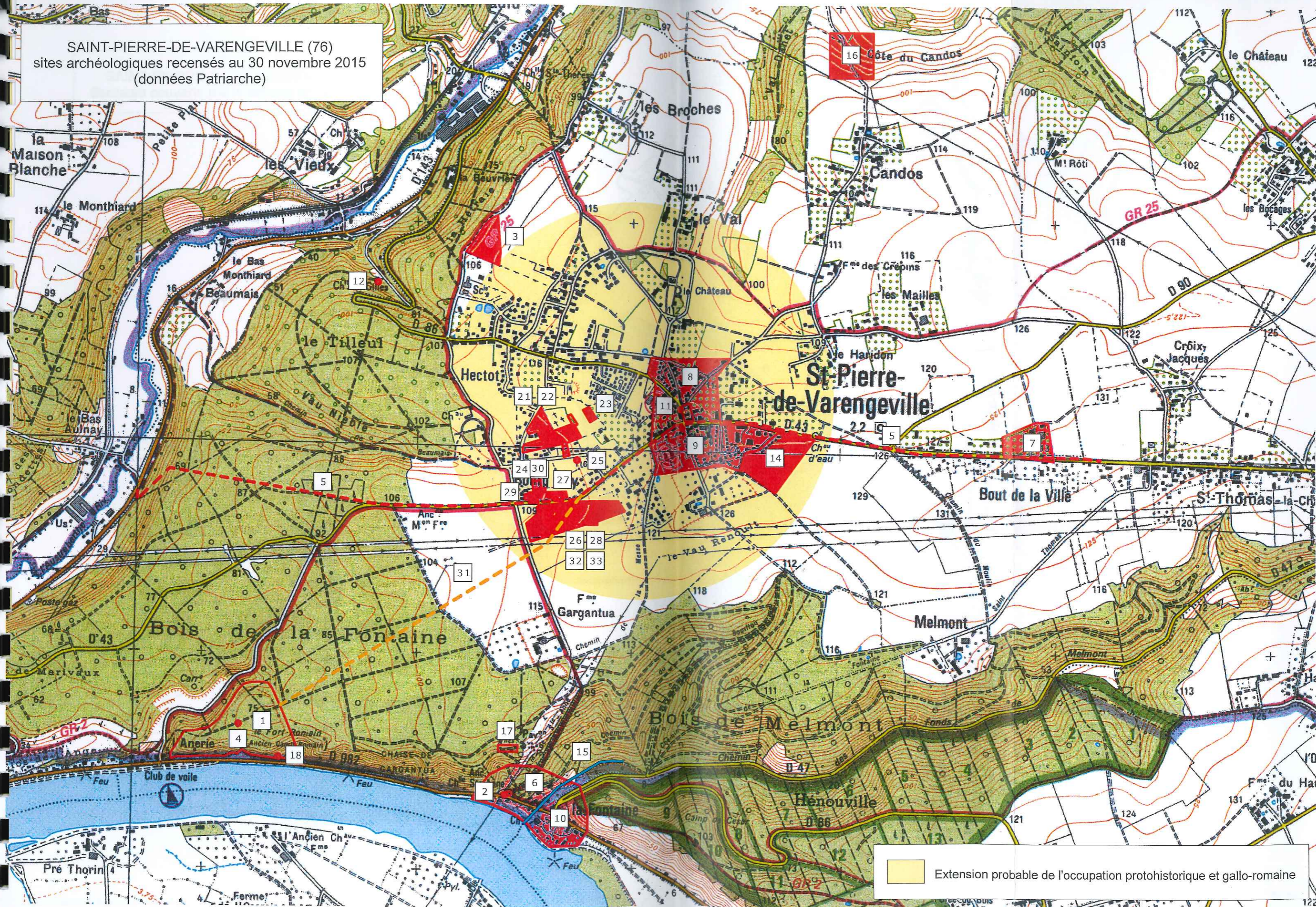
Secteur 4

002	Hameau de Fontaine / Chapelle Sainte-Anne	Manoir et chapelle médiévaux
006	Hameau de Fontaine	Mobilier gallo-romain (découverte fortuite, XIX ^e siècle)
010	Hameau de Fontaine	Sarcophage et vase médiévaux (découverte fortuite, 1959)
015	Hameau de Fontaine	Aménagement hydraulique d'époque indéterminée (un des conduits déposé au musée des Antiquités de Rouen)
017	Hameau de Fontaine	Maçonneries en briques et silex d'époque moderne ou contemporaine (prospection de terrain, 1997)

Hors secteurs

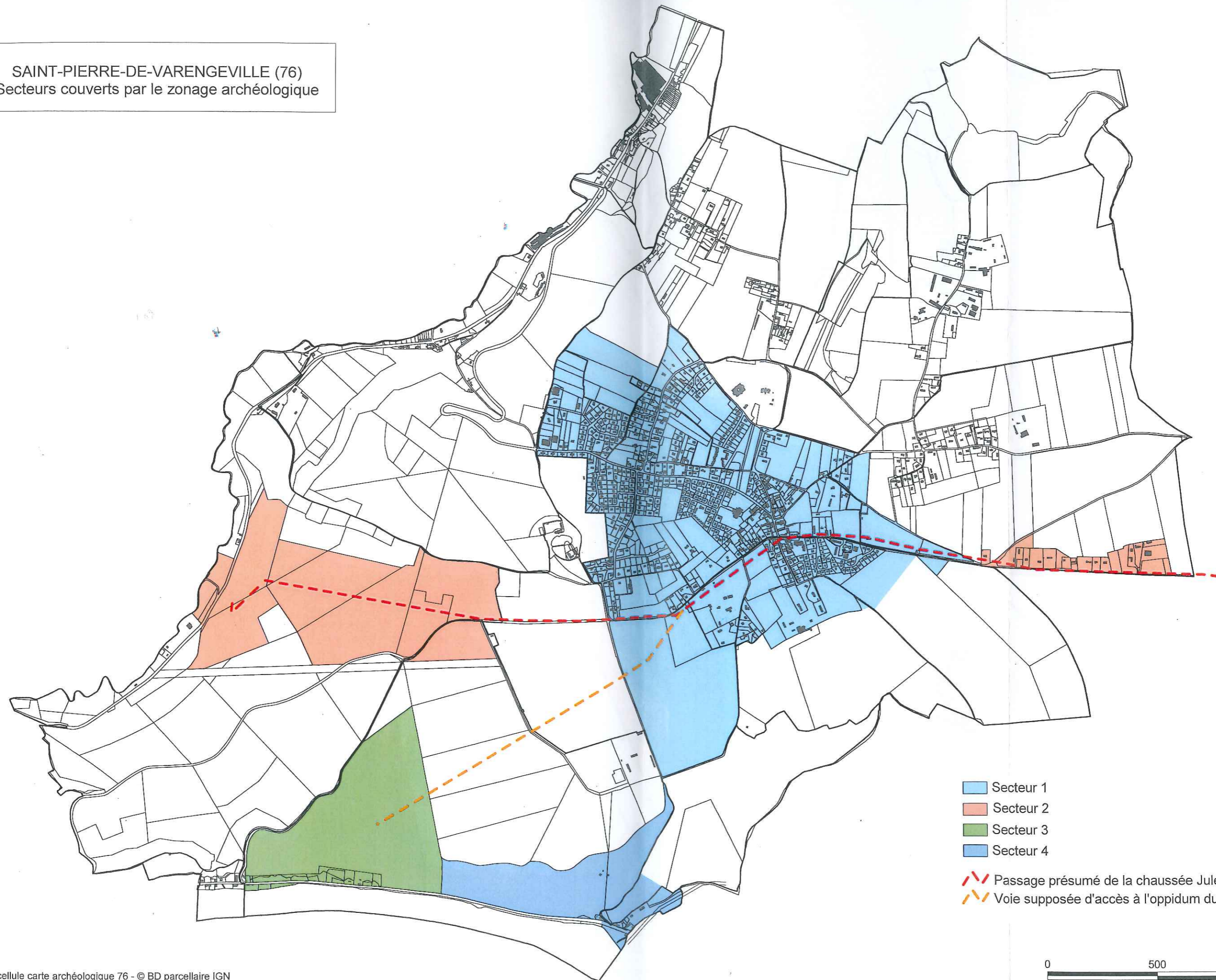
012	Chapelle Saint-Gilles	Chapelle d'époque moderne conservée
016	Côte du Candos	Anomalies vues sur photo-interprétation (ign 1985)
019	Bois de la Fontaine	Monnaie gallo-romaine (découverte fortuite, 1999 / non localisée)

SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE (76)
sites archéologiques recensés au 30 novembre 2015
(données Patriarche)



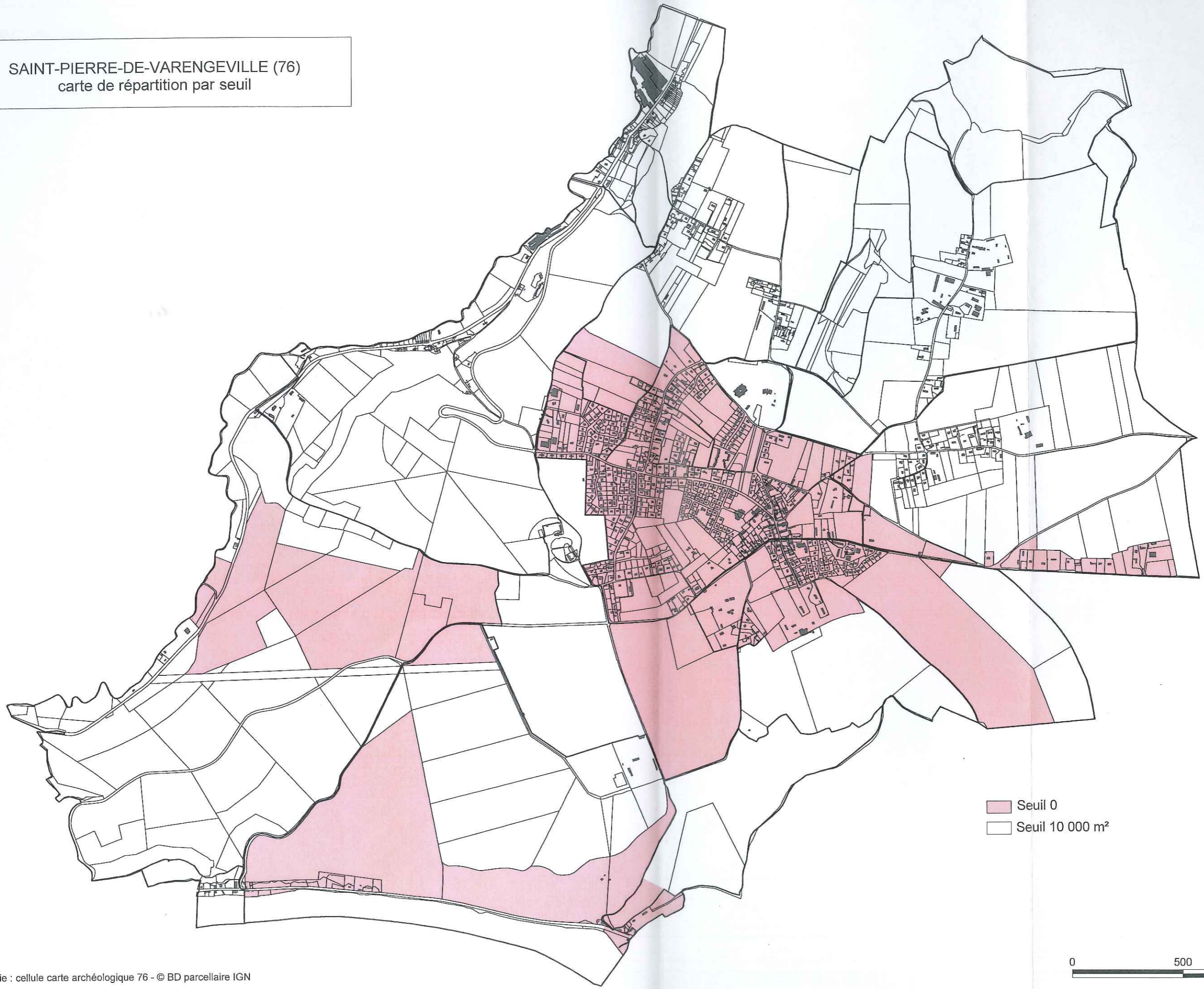
Extension probable de l'occupation protohistorique et gallo-romaine

SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE (76)
Secteurs couverts par le zonage archéologique



- Secteur 1
- Secteur 2
- Secteur 3
- Secteur 4
- Passage présumé de la chaussée Jules-César
- Voie supposée d'accès à l'oppidum du Catelier

SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE (76)
carte de répartition par seuil



Seuil 0
Seuil 10 000 m²

0 500 1000 Mètres